



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 30

Samedi 13 septembre 2014 - 85^e année



| Sommaire

| S'informer

Le zoom de la rédaction

Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt /

Le rôle écologique de la filière forêt-bois reconnu d'intérêt général p. 4

Lignes express p. 6

Agenda p. 8

L'actualité en régions p. 9

Nord Picardie / Formation "Mise en œuvre de menuiseries bois"

Rhône-Alpes / Colloque "Construire en bois : quels effets pour l'environnement et l'économie de mon territoire ?"

Normandie / Mois du bois : une soixantaine d'événements en Basse-Normandie

Bretagne / La filière forêt-bois représentée au Salon international de l'élevage

Gros plan

10^e université d'été de la forêt de Bourgogne /

La société demande-t-elle trop à la forêt ? p. 11

| Comprendre

Entreprises

Sciages résineux /

Jura supérieur : plus loin dans le collectif, plus loin à l'export p. 13

| S'équiper

Les nouveautés

Une sélection de produits récemment apparus sur le marché p. 16

| Gérer

Les marchés

Exploitation forestière /

Ventes d'engins forestiers : diminution des ventes confirmée en 2013 p. 20

Échos juridiques, sociaux, économiques

Le "French bashing" p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 33

| Franc-parler

Relancer la rénovation

Avec une baisse sur un an de près de 11%, l'évolution des mises en chantier, passant de 342.000 fin juillet 2013 à 305.000 cette année, n'incite guère à l'optimisme.

Au regard de ce constat, les mesures du nouveau plan pour la relance dans la construction annoncées le 29 août par le Premier ministre suffiront-elles à contrer la tendance ?

Face à l'urgence de la situation, les organisations professionnelles, à l'instar de la Fédération du négoce du bois et des matériaux de construction, ont néanmoins salué la volonté du Gouvernement de prendre des dispositions en faveur de la simplification des normes de construction et de la clarification des aides publiques.

Pour la rénovation thermique des logements, le plan prévoit, entre autres, trois actions mises en place depuis le 1^{er} septembre : simplification du crédit d'impôt développement durable (CIDD) renforcé à hauteur de 30% du coût des travaux, relance de l'éco-prêt à taux zéro pour viser 100.000 prêts par an, et développement des moyens d'engagement financier de l'Agence nationale de l'habitat pour le programme "Habiter mieux" avec en perspective 50.000 rénovations énergétiques cette année.

Engagée sur la voie de systèmes constructifs innovants, la filière bois possède de nombreux atouts pour s'insérer dans le dispositif et bénéficier de l'effet de levier. Elle peut notamment faire valoir de solides arguments sur le marché de la rénovation thermique des logements, qui constitue une voie de valorisation pertinente pour de nombreuses essences.